Retenue sur salaire (arrêt covid)

Par Fsem

Bonjour,
Voilà ma petite histoire :

J'ai eu un covid pour lequel j'ai bien obtenu une attestation d'isolement de la part de la cpam, et que j'ai transmis dans les 48h à mon employeur comme demandé.
Mon salaire à été maintenu comme prévu.

Quelques (3) mois plus tard, mon employeur m'indique par mail que la cpam ne leur a pas réglé les indemnités journalières pour cet arrêt, et qu'ils considèrent l'idée de me récupérer mon maintien de salaire.

J'appelle donc la cpam pour demander quel est le problème, on me dit qu'il n'y en a pas. Il y avait un souci informatique mon arrêt était mal configuré à leur niveau, ils m'assurent que le problème est réglé. Ils me renvoient une nouvelle attestation d'isolement et me demandent de la retransmettre à mon employeur et de dire à mon employeur qu'il doit retransmettres mes infos de salaire à la cpam pour un paiement rapide.

J'explique tout ça a mon employeur et après plusieurs mails, ils me disent que c'est OK de leur côté et qu'ils pourront se faire régler.

A ce jour, je reçois un mail qui m'indique que mon dossier n'a pas été régularisé par la secu et qu'on me reprenait donc mon argent sur ce mois. Cela,la veille des paiements.

J'appelle la cpam qui m'affirme qu'ils n'ont pas refusé le règlement, qu'il y a effectivement une prise en charge mais que le règlement n'a pas été déclenché (bug avec ancienne attestation / nouvelle attestation d'isolement).

A ce jour mon salaire est ponctionné de 300 euros, pour un problème de compétences de la personne à la paie qui n'a pas pris la peine d'appeler la cpam pour régler le problème seule.

S'il n'y a pas eu de refus de prise en charge, en quoi les délais de paiement de la secu me concernent-ils ?
Est ce a moi de faire les démarches pour que mon employeur puisse se faire régler, alors que mon maintien de salaire pour covid est censé être sans conditions ?
Pour finir a t il le droit de faire une reprise sur mon salaire alors que c'est de l'argent que je ne lui doit pas (puisque pas de refus)?

Merci pour votre aide !

Par AGeorges

Bonjour Fsem,

Vous avez été victime d'erreurs multiples de la part de votre employeur et de la CPAM. Mauvais logiciels ou mauvaise utilisation.
Le problème devrait se régler, vous avez fait ce qu'il faut pour ça. Cependant, il y a des délais ...
Le seul moyen que je vois pour compenser ces délais est le suivant :
- Demandez une avance sur salaire de 300? à votre employeur. Ce genre de demande est, en principe, tout à fait possible.
Vous argumentez en expliquant les multiples erreurs qui ont été commises et dont vous n'êtes pas responsable.
- Normalement, cette avance sera déduite de votre prochain salaire, mais comme, d'ici un mois, tout de même, la correction des erreurs devrait avoir été faite, cette avance sera automatiquement remboursée.

Par Fsem

Merci pour votre réponse!J'attends leur retour... Elle ne me répond plus depuis mon mon mail

---
Par AGeorges

Hello Fsem,

Des interlocuteurs impuissants peuvent finir par ne plus répondre. Il y a deux aspects importants :
- La correction est en cours ou ne l'est pas. Si elle l'est, il n'y a qu'à attendre, et c'est apparemment votre cas,
- Vous avez été spolié de 300? sur votre dernière paye. Donc, soit vous pouvez attendre ce délai financier auquel cas vous attendez, soit c'est trop d'argent qui manque pour le mois concerné, et vous mettez en place l'avance sur salaire dont je vous ai parlé.

Je sais que la situation est déplaisante et que vous n'y êtes pour rien, mais vous mettre à dos les interlocuteurs sur lesquels vous vous appuyez pour régler le problème ne va rien résoudre.

L'autre méthode est l'escalade vers le patron.
- téléphone
- mail
- lettre
- LRAR
- LRAR mise en demeure
- Tribunal ...

C'est tout de même un peu lourd !